ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Votation fédérale du 8 février 2009

Succès du neuvième test de vote électronique

La chancellerie d'Etat communique:

A l'occasion de la votation fédérale du 8 février 2009, 1.901 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par internet sur les 4.943 personnes en ayant la possibilité, ce qui représente 3,2% du total des votes exprimés dans le canton de Neuchâtel. A signaler encore que 70 Suisses de l'étranger inscrits au Guichet unique et domiciliés dans un pays membre de l'Union européenne ou faisant partie de l'Accord de Wassenaar ont voté lors de ce scrutin portant sur la reconduction et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). La chancellerie d'Etat se réjouit du déroulement avec succès de ce neuvième essai de vote électronique dans le cadre d'une votation fédérale.

Le taux de participation à ce scrutin s'élève à 55,2% dans le canton de Neuchâtel.

A noter que la population neuchâteloise a accepté à 69,4% la reconduction et l'extension de l'ALCP.

Pour ce neuvième essai pilote de vote électronique, le nombre limite de votants était fixé à 8.000 personnes. Le vote électronique était comme habituellement réservé aux personnes ayant préalablement conclu un contrat d'utilisation du Guichet unique mis en place par le Canton de Neuchâtel.

Les précédents essais pilote de vote électronique menés dans le canton de Neuchâtel dans le cadre d'une votation fédérale se sont tenus les 30 novembre, 1er juin et 24 février 2008, 17 juin et 11 mars 2007, 26 novembre 2006, 27 novembre et 25 septembre 2005. A noter qu'un test de vote électronique a également eu lieu à l'occasion du premier tour de l'élection complémentaire au Conseil des Etats du 30 octobre 2005.

A ce jour, au total, ce sont quelque 5.600 contrats d'utilisation du Guichet unique - y compris les Suisses de l'étranger - qui ont été conclus par des personnes privées.

Pour de plus amples renseignements :
Séverine Despland, secrétaire générale de la Chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 03.

- **Retrouvez le détail des résultats de la votation fédérale sur l'ALCP sur www.ne.ch/vote**

Neuchâtel, le 8 février 2009

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH